



Pôle Assurances  
& Courtage



ENTREPRISE

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé – RCS Le Mans  
440 048 882

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion -72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances – [www.mma.fr](http://www.mma.fr)

[www.poleassurancescourtage.com](http://www.poleassurancescourtage.com) – [pac-contact@groupe-pac.com](mailto:pac-contact@groupe-pac.com) – 05.55.11.92.30 PAC (nom commercial); 16 rue d'Isly BP 30234 - 87006 LIMOGES Cedex est composé de la SARL POLE ASSURANCES – [pac-limoges@abeille-assurances.com](mailto:pac-limoges@abeille-assurances.com) - Immatriculation au RCS Limoges 883887630 – Capital de 161 800 € Agent Général Abeille - ORIAS 20005005 et de la SAS POLE ASSURANCES COURTAGE – [pac-contact@groupe-pac.com](mailto:pac-contact@groupe-pac.com) - Immatriculation au RCS Limoges 538620568 – Capital de 415 000 € - ORIAS 15006186 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) En cas de réclamation vous pouvez nous adresser un mail à [pac-contact@groupe-pac.com](mailto:pac-contact@groupe-pac.com) service réclamation ou par courrier Groupe PAC service réclamation 16 rue d'Isly 87000 limoges. Médiation Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. En cas d'échec de la réclamation, à l'issue d'un délai de deux mois à compter de l'envoi de celle-ci, le médiateur pourra être saisi à : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09, ou par mail : [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org). Plus d'information sur le site : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org). Le groupe PAC est contrôlé par l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution (A.C.P.R.) situé au 4 place de Budapest-CS 92459-75436 Paris Cedex 09

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, L'Assureur, **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD** certifions que l'Assuré désigné ci-après :

MME Sophie SERIN  
2071 Route de Carennac  
46110 BÉTAILLE

est assuré par contrat n° 127 120 531 et le numéro d'adhérent 127120531-3469 souscrit par POLE ASSURANCES COURTAGE 16 rue d'Isly 87000 LIMOGES et en vigueur 01.01.26 au 31.12.26. Cette assurance couvre la Responsabilité Civile Professionnelle des Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs, incluant la mission spécifique de professionnel qualifié pour le contrôle des comptes de gestion, conformément au décret n° 2024-659 du 2 juillet 2024.

### OPTION ET TRANCHE : T2 O1

| TTC               | Option 1<br>300 000 €<br>Franchise :<br>300 € | Option 2<br>800 000 €<br>Franchise :<br>700 € | Option 3<br>1 300 000 €<br>Franchise :<br>750 € | Option 4<br>2 000 000 €<br>Franchise :<br>750 € | Option 5<br>3 000 000 €<br>Franchise :<br>750 € | Option 6<br>5 000 000 €<br>Franchise :<br>750 € |
|-------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| 0 - 25 mesures    | 144,00 €                                      | 263,00 €                                      | 334,00 €                                        | 460,00 €                                        | 525,00 €                                        | 859,00 €                                        |
| 26 - 50 mesures   | 192,00 €                                      | 393,00 €                                      | 501,00 €                                        | 536,00 €                                        | 620,00 €                                        | 1 048,00 €                                      |
| 51 - 100 mesures  | 214,00 €                                      | 476,00 €                                      | 632,00 €                                        | 714,00 €                                        | 774,00 €                                        | 1 251,00 €                                      |
| 101 - 150 mesures | 263,00 €                                      | 501,00 €                                      | 714,00 €                                        | 834,00 €                                        | 930,00 €                                        | 1 727,00 €                                      |
| 151 - 300 mesures | X                                             | 823,00 €                                      | 977,00 €                                        | 1 108,00 €                                      | 1 191,00 €                                      | 2 156,00 €                                      |

La présente attestation est délivrée pour valoir et servir ce que de droit, elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation de la période pour laquelle elle est établie. Par dérogation à l'article L 113-3 du Code des Assurances, la cotisation n'est pas payable d'avance mais à la date d'obtention de sa première mesure de protection par l'assuré Mandataire Judiciaire à la Protection des majeurs, renouvelable annuellement à la date d'échéance.

Fait à Paris, le 10 décembre 2025,

Pour l'Assureur, par délégation





[www.poleassurancescourtage.com](http://www.poleassurancescourtage.com) – [pac-contact@groupe-pac.com](mailto:pac-contact@groupe-pac.com) – 05.55.11.92.30 PAC (nom commercial); 16 rue d'Isly BP 30234- 87006 LIMOGES Cedex est composé de la SARL POLE ASSURANCES – [pac-limoges@abeille-assurances.com](mailto:pac-limoges@abeille-assurances.com) - Immatriculation au RCS Limoges 883887630 – Capital de 161 800 € Agent Général Abeille - ORIAS 20005005 et de la SAS POLE ASSURANCES COURTAGE – [pac-contact@groupe-pac.com](mailto:pac-contact@groupe-pac.com) - Immatriculation au RCS Limoges 538620568 – Capital de 415 000 € - ORIAS 15006186 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) En cas de réclamation vous pouvez nous adresser un mail à [pac-contact@groupe-pac.com](mailto:pac-contact@groupe-pac.com) service réclamation ou par courrier Groupe PAC service réclamation 16 rue d'Isly 87000 Limoges. Médiation Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. En cas d'échec de la réclamation, à l'issue d'un délai de deux mois à compter de l'envoi de celle-ci, le médiateur pourra être saisi à : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09, ou par mail : [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org). Plus d'information sur le site : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org) . Le groupe PAC est contrôlé par l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution (A.C.P.R.) situé au 4 place de Budapest-CS 92459-75436 Paris Cedex 09

Pôle Assurances  
& Courtage

MME SERIN Sophie  
2071 Route de Carennac  
46110 BÉTAILLE

## AVIS D'ÉCHÉANCE : Réf. Client : 3469

Madame,

Limoges, le 10 décembre 2025

Veuillez trouver ci-après le détail de votre compte :

| Compagnie | N° Contrat     | Période    | Nature et objet |
|-----------|----------------|------------|-----------------|
|           |                | du         | au              |
| MMA       | 127120531-3469 | 01/01/2026 | 31/12/2026      |
|           |                |            | RC PRO MJPM     |

MONTANT TOTAL A REGLER (frais de gestion inclus) : **192,00 €**

**Ce montant sera prélevé mensuellement**

En complément des dispositions de votre contrat, conformément à l'article L113-15-1 du Code des Assurances, vous disposez d'un délai de vingt jours suivant la date d'envoi du présent document (le cachet de la poste faisant foi) pour dénoncer la reconduction du présent contrat. Ne sont pas concernés les contrats couvrant les activités professionnelles.

Ce document vaut « justificatif » après règlement. Sur votre demande, une quittance pourra cependant vous être adressée.

**NOUS NOUS TENONS A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE MODIFICATIONS, ETUDES OU CONSEILS; AVANT DE PRENDRE UNE DECISION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER.**

Nous vous remercions par avance de votre règlement et vous prions de croire, Madame, à nos sentiments dévoués.

Service Comptabilité

Ligne directe : –

Votre paiement en ligne  sur notre site <http://www.poleassurancescourtage.com> 



**Coupon à joindre à votre règlement SVP. Merci de compléter/modifier si besoin :**

Réf. client : 3469 SERIN Sophie

Téléphone : Portable : 0783156710

E-Mail : [delolmosophie@gmail.com](mailto:delolmosophie@gmail.com)

Prime : **192,00€**

**Ce montant sera prélevé mensuellement**

